

RCS : BEZIERS  
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00892  
Numéro SIREN : 831 471 131  
Nom ou dénomination : 2 CGR

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 263

# **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES de la SAS 2 CGR**

Dont le siège social se situe : IMMEUBLE "LE BAIL AIR", 104  
ROUTE DE PEZENAS 34600 FAUGERES.

Inscrite au registre du commerce de BEZIERS sous numéro RC  
83147113100027

Procès-verbal d'assemblée extraordinaire du 20/11/2020 à Le  
Pradal 34600 à 14h.

L'assemblée est présidée par Remi GIBILY et est convoquée  
conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la  
société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et  
reconnait la validité de la convocation.

## **ASSOCIES PRESENTS**

Dépôt au greffe du  
Tribunal de Commerce de  
BEZIERS

Sont présents ou représentés et ont signés la feuille de  
présence, annexée au présent procès-verbal :

Le 13 JAN. 2021

Sous le n° 2021 A 263

GIBILY REMI, détenant 3250 parts sociales

GIBILY CHRISTEL, détenant 3250 parts sociales

GIBILY CLARA, détenant 250 parts sociales

GIBILY GUILLAUME, détenant 250 parts sociales

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts  
de la société, l'assemblée et ainsi habilitée à prendre toutes les  
décisions ordinaires et extraordinaire.

le president constate que l'assemblée est valablement  
constituée, et qu'elle peut délibérer et prendre les décisions.

## **DOCUMENTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE**

Les documents et rapports suivant ont été soumis à l'assemblée  
lors de la convocation et sont mis à leurs disposition pour  
l'assemblée générale, les associés donnent acte de cette

disposition.

## **RAPPORT DE GESTION**

### **COMPTE ANNUEL**

Ces pièces ont bien été transmises dans les délais légaux, avant la date de la présente réunion.

### **LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT**

Lecture est donnée du rapport du président et la discussion est ouverte.

L'assemblée prends acte de ce rapport et en approuve les termes.

### **ORDRES DU JOUR**

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mise aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Confirmation d'Approbation exercice néant 2020
- Affectation du résultat et éventuellement distribution des dividendes
- Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SAS
- Nomination du liquidateur

### **RESOLUTION 1 : approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve ce rapport et donne quitus au président pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Le président expose, que suite aux circonstances

exceptionnelles liées au COVID 19, qu' aucunes activités sur l'année 2020 n'a été exercé, et de ce fait , qu'aucun exercice comptable sur cette année ne sera établi.

Quitus au président lui est donné pour l'exercice 2020.

Résoution adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2 : distribution des dividendes :**

En conséquence les pertes de l'exercice 2019, qui se montent à 4130 euros, sont affectés au compte "repport a nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 3 :**

Après lecture du rapport par le président , l'assemblée générale décide de la dissolution anticipée de la société ainsi que de sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020.

pendant la période de liquidation et ce jusqu'a sa cloture , la dénomination de la sociale sera suivie de la mention "société en liquidation " .

le siege social de la liquidation est fixé à :

3 chemin de la bade , 34600 le pradal.

Cette résolution est adoptée a l'unanimité.

**RESOLUTION 3 : nomination du liquidateur**

Proposition et faite aux assossiés de nommer le liquidateur en la personne de rémi Gibily, demeurant 3 chemin de la bade 34600 le pradal, et cela pour la durée de la liquidation.

il est ainsi mit fin aux fonction du gérant.

le liquidateur devra s'aquitter de toutes les opérations de liquidation , et en tenir informé les associés. Celui ci est autorisé à poursuivre les opérations en cours nécessaire à la liquidation.

cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### RESOLUTION 3 : pouvoir au porteur

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal, pour servir et faire valoir ce que de droit.

REMI GIBILY



CHRISTEL GIBILY



CLARA GIBILY



GUILLAUME GIBILY



*Certific conforme*

